

## Commentaires de l'exposé de Mr Ravisé :

Les **cultures hydroponiques** (voir [Wikipédia : hydroponie](#)) sont des cultures hors-sol sur substrat qui utilisent les pesticides autorisés en bio : phosphate ferrique, dérivés du cuivre (hydroxyde de cuivre, oxyde cuivreux, sulfate de cuivre), soufre sous diverses formes solides, et des micro-organismes de la famille des bacilles. Ces cultures à hauteur d'homme prennent place dans des serres en verre, d'une hauteur d'environ 8 m, dont le sol est bâché pour éviter l'invasion d'herbes indésirables.

L'eau d'irrigation, chargée en nutriments chimiques ou organiques, n'est pas réutilisable, elle doit donc être traitée dans des installations dédiées, car il n'est pas possible de l'évacuer telle quelle dans la nature.

Le personnel qui travaille dans les serres peut y être soumis à de **fortes concentrations de polluants** puisque les traitements décrits ci-dessus y sont employés occasionnellement, et la présence des serres les confine.

**Le chauffage par biomasse, une technologie discutable** : cette biomasse de bois B proviendra de la région parisienne : encore des camions supplémentaires qui circuleront sur nos routes avec leur pollution sonore et atmosphérique, à l'heure où l'on souhaite s'orienter vers une économie décarbonée.

Les chaufferies biomasse de bois B sont encore rares en France, utiliser ce genre de déchets revient à brûler des bois pollués par des peintures, des vernis ou autres traitements du bois, et requiert des traitements de fumées spécifiques. L'installation doit être classée ICPE, ce qui nécessite une autorisation spéciale.

Quid des fumées qui vont se répandre en suivant les vents dominants, donc vers l'ouest, c'est-à-dire sur Vitry aux Loges ? Ou sur St Denis de l'Hôtel en cas contraire ? La DREAL sera chargée de surveiller ces rejets : **les mesures de concentrations de polluants seront-elles accessibles au public ?**

Nous ne doutons pas des compétences des techniciens de la DREAL mais il y a eu des précédents dans le passé, comme ceux liés à la dioxine larguée par les usines de traitement de déchets si cette surveillance se relâche, ou si les filtres ne sont pas changés lorsqu'ils arrivent à saturation.

Que deviendront ces filtres pollués ? Leur élimination est coûteuse, à moins qu'ils ne soient déposés en décharge (?)

Le bois B sera-t-il broyé sur place (ce qui générerait des nuisances sonores très importantes) ou arrivera-t-il déjà sous forme de copeaux ?

Deux technologies existent : soit la chaleur issue de la combustion sert à chauffer directement les serres (et le surplus peut alimenter une turbine qui fournit de l'électricité), soit le bois est gazéifié et cette nouvelle technologie permet en plus la réfrigération. Or il est prévu de réfrigérer les serres en été : quelle technologie exacte est-elle prévue aux Vagues ?

Si cette dernière solution prévalait, serait-il souhaitable de stocker du gaz en bordure de forêt ?

Et que dire de chauffer 50 hectares de serres à l'année au vu du réchauffement climatique majeur que nous subissons ?

En réalité il s'agit bien d'implanter, en plus des serres, une usine de valorisation de biomasse de bois B sur le site des « Vagues » avec éventuellement un site de retraitement des eaux.

**L'approvisionnement en eau : un futur rationné** : l'eau de pluie doit être intégralement récupérée mais il pourra y avoir des prélèvements dans la nappe phréatique si besoin ; la région n'est pas spécialement pluvieuse et la nappe est déjà très sollicitée par Antartic (St Martin d'Abbat), la Laiterie de St Denis de l'Hôtel et Orangina Suntory (Donnery) ainsi que par les captages des communes voisines.

Les agriculteurs, bien que rationnés, utilisent aussi la nappe pour leurs arrosages.

Si les années à venir sont semblables à celle-ci, particulièrement chaude et sèche, les pluies suffiront-elles à fournir les usines, les serres, les agriculteurs et les communes ? Que vont devenir la forêt et les champs environnants si les plantes ne peuvent plus trouver suffisamment d'eau pour survivre ?

*Notons que l'épandage de la glaise issue du creusement des fosses de récupération (55 000 m<sup>3</sup> soit plus de 20 piscines olympiques) va stériliser définitivement les terres; ce site ne sera **PLUS JAMAIS** agricole.*

**Les emplois : les agences de recrutement soumises à rude épreuve** : difficile de savoir précisément à quoi correspondent les emplois annoncés (600) car nous n'avons pas pu obtenir de chiffre, même approché, de la production totale espérée.

Actuellement, les exploitants de serres hors-sol sur le territoire français emploient une multitude de robots qui font un travail très précis de cueillette, d'effeuillage, de traitements, pour la tomate, les fraises, etc... Dans ce cas le travail agricole est entièrement piloté par ordinateur, ce qui se fait de mieux si on veut obtenir les conditions exactes d'hygrométrie et doser finement les intrants, chimiques ou organiques ainsi que les traitements.

Si les 600 emplois prévus étaient avérés, ils ne pourront pas être fournis par de la main d'œuvre exclusivement locale (200 tout au plus). Il faudra faire appel à des travailleurs extérieurs au département, voire à la région : des navettes iront chercher ces travailleurs là où ils habitent, mais où exactement ? Nous ne pouvons pas nous satisfaire de la simple affirmation qu'il n'y aura pas de travailleurs détachés.

La robotisation permet de contrer cette pénurie. Un robot revient moins cher qu'un travailleur, qu'on doit éventuellement transporter... mais alors que deviennent les 600 emplois ?

**Le béton et les parkings : de quoi satisfaire Vinci** : on ne sait pas si les hangars de conditionnement construits autour des serres seront en dur ou du style Algéco. Mais il est bien prévu de construire des bâtiments en dur pour les employés : restauration, bureaux, et de raser l'ancienne ferme en totalité : à quoi correspondra alors l'appellation « Ferme de la forêt d'Orléans » ? A tout sauf à une ferme ! Mais trompé par les conditionnements, le consommateur n'ira pas vérifier.

La Région veut préserver les paysages et le patrimoine bâti... pourquoi alors autoriser la destruction de cette vieille ferme traditionnelle en pierres de pays ?

Des parkings sont nécessaires : de covoiturage ET pour les individuels Et pour les camions.

Au final, des **hectares de bétonnage des sols**, qui pourront servir ultérieurement, si le projet capote, à d'autres implantations industrielles en pleine zone Natura 2000.

Sur le réseau routier actuel, très sous dimensionné, il est déjà prévu avec l'accord du Département d'élargir les routes qui donnent accès à la tangentielle. Une demande d'accès direct à cette autoroute est en cours, par la construction de bretelles : **avec quels financements ?**

En attendant, les poids lourds devront prendre la route du gué Girault, traverser les petits bois privés vers Châteauneuf et longer la tangentielle jusqu'à l'échangeur de Châteauneuf... C'est cette portion qu'il est question d'élargir d'au moins 2 mètres selon ce que nous a affirmé le métreur officiant sur la route du gué Girault, d'où des expropriations probables ; des feux seront installés pour réguler la circulation.

Mais finalement, les personnes qui viendront travailler passeront par où ? Un peu partout ! Donc devant toutes les maisons à proximité du site et rien ne dit qu'à terme, il ne soit pas envisagé d'agrandir toutes les routes d'accès.

**La qualité des produits : légumes et plantes poussés artificiellement** : ces produits ne pourront restituer, en matière de qualité nutritionnelle, que ce que l'opérateur aura bien voulu leur fournir. En caricaturant, on pourrait dire qu'il s'agit d'éponges qui boivent les nutriments qu'on leur apporte. Le goût est sélectionné en amont sur des variétés de semences mises au point par les chercheurs en agrobiologie, qui travaillent depuis des décennies à offrir au consommateur des espèces agréables en bouche et d'aspect attractif. Leurs qualités gustatives et surtout nutritionnelles ne sont plus un reflet de la nature, mais résultent entièrement d'un pilotage de la main de l'homme.

**Une étude de l'Université Rutgers, plus importante université de l'Etat du New Jersey, intitulée «La production Organique versus Production conventionnelle» comparant les valeurs nutritives des légumes organiques et celles qu'on trouve habituellement dans les commerces, démontre qu'une tomate industrielle a 2000 fois moins de fer, 15 fois moins de magnésium, 5 fois moins de calcium et 68 fois moins de manganèse qu'une tomate organique qui a poussé suivant les règles de la nature.**

S'il s'agit de se faire plaisir en dégustant quelques tomates cerises ou quelques fraises, rien à redire. Par contre, on ne peut pas prétendre nourrir des populations entières avec ce genre de production, il n'est pas question de mettre au même niveau la valeur nutritionnelle d'un légume poussé en pleine terre et gorgé de soleil, avec celle de ces pâles copies.

Pousser la population à consommer de grandes quantités de ces fruits et légumes revient à la carencer en nutriments essentiels.

**Ne confondons pas le business avec l'art de se sustenter correctement.**

**La biodiversité, parent sacrifié du projet** : selon l'étude écologique qui a été menée, ce projet n'aura aucun impact sur la biodiversité : comment peut-on affirmer ce non-sens ?

Pour ceux qui ne connaissent pas le site, la plaine autour de la ferme des Vagues abrite toutes sortes d'animaux dont des espèces protégées : rapaces, vanneaux huppés, perdrix, faisans, alouettes, hirondelles, petits mammifères, dont des chauves-souris, lézards, crapauds, tritons à crête, insectes... sur un corridor écologique emprunté par la grande faune entre le massif de Châteauneuf et le massif d'Ingrannes.

L'intégralité du site sera grillagée, soit en tout 78 hectares soustraits à cette zone protégée par l'Unesco.

**Cette biodiversité et l'obstruction des corridors écologiques ne seront pas compensés, contrairement à ce que nous avait affirmé Mr Ravisé lors de notre première entrevue.** Seule une « interface » entre la forêt et le site est prévue : à quoi ressemblera-t-elle?

**Mr Ravisé, pour que tout le monde adhère à son projet, déclare qu'il satisfera à toutes les normes et directives afin d'en minimiser l'impact écologique : aucune précision ne nous a été donnée en ce sens, au contraire. Une fois les autorisations accordées, il n'y a pas de retour en arrière possible, même si les promesses ne sont pas tenues.**

Le fait que ces terres ne soient plus aptes à la culture traditionnelle, car elles ont été épuisées par la production de gazon en plaques, ne justifie pas qu'on les sacrifie à jamais, d'autres activités respectueuses de la nature peuvent y trouver place, comme de l'élevage ou des activités de loisirs.

**La SAFER ne remplit pas son rôle protecteur envers les jeunes générations car ce projet n'a aucun caractère agricole véritable, il s'agit d'une dérive productiviste qui vient soutenir un pur business industriel, pour lequel la production de légumes n'est qu'un prétexte. Ceci est contraire aux aspirations des Français, de plus en plus demandeurs d'une agriculture vraie, respectueuse des sols et des saisons.**

#### **Nous dénonçons :**

1) La volonté d'habituer les Français à consommer toutes sortes de fruits et légumes poussés artificiellement, sans véritable qualité nutritionnelle, sans saisonnalité, ce qui est contraire aux orientations des assises de l'alimentation et condamne à la disparition les petits paysans soucieux de leur offrir des produits naturels.

2) Un projet non chiffré tant au point de vue économique que technique, sans plan, ne comportant aucune étude scientifique, ne présentant au public aucune référence. Quelques pages web suffisent-elles à convaincre le public ? NON.

3) Plus de 50 hectares d'artificialisation des sols, bâtis ou bâchés dans les serres ( car la propriété mesure 78 hectares en totalité ) alors que la France s'est engagée dans le plan biodiversité du 4 juillet 2018 à limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette, orientation qui est reprise dans le nouveau PLU de Vitry aux Loges.

2) Une destruction des habitats naturels et une coupure de la trame verte où passent les grands animaux, portant atteinte à l'intégrité du massif de la Forêt d'Orléans et à la biodiversité, une nouvelle fois contraire au PLU de la commune qui affirme vouloir respecter les trames verte et bleue.

**On ne peut pas affirmer aux citoyens qu'on adopte une conduite vertueuse si les actes prouvent le contraire.**

3) La création de nuisances importantes pour les riverains et les communes avoisinantes.

4) L'implantation d'un véritable complexe industriel en pleine nature dans une zone protégée par l'Unesco, avec un site de traitement des eaux et une usine de valorisation de biomasse classée ICPE

5) La rentabilité hypothétique à long terme de ce projet d'une ampleur inégalée en France : il est à craindre que le site ne soit un jour abandonné, et que la friche industrielle reste à la charge de la collectivité ou pire : adjointe au site aéroportuaire tout proche, ce qui signerait la disparition des zones Natura 2000 de la forêt d'Orléans.